

UN GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE H/F
Catégorie C - Cadre d'emploi des Policiers Municipaux

Placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint en charge des Services à la Population, vous serez en charge des m Placé sous l'autorité hiérarchique du Responsable de Police de proximité, sous l'autorité judiciaire du Maire et de l'Officier de Police Judiciaire Territalement Compétent (OPJ/CJ).

Mission principale : Être une police de proximité dont les missions prioritaires sont :
Contribuer à la surveillance du bon ordre, à la tranquillité, la sécurité et la salubrité dans l'espace public par le dialogue, dans la limite de ses compétences et le respect de la réglementation.
Assurer une relation de confiance, d'écoute, un lien direct au service des habitants.
Favoriser l'information aux administrés sur les dispositifs existants.

Missions principales :

- Appliquer et contrôler tout ce qui concerne le respect des pouvoirs et attributions de police du maire
- Assurer une veille et une présence rassurante sur le territoire
- Développer une bonne connaissance des caractéristiques des quartiers, des acteurs et des partenaires présents. Savoir écouter et prendre en compte les attentes de la population et des acteurs (citoyens)
- Rendre visible et visible l'action de la police municipale auprès de la population
- Identifier les problématiques dans une logique proactive et préventive en apportant des réponses adaptées et durables
- Veille au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
- Relève les infractions et verbalise les auteurs dans le respect de la réglementation et dans

POLICE MUNICIPALE

Gardien de police municipale H/F

Catégorie C - Cadre d'emploi des Policiers Municipaux

1 DOCUMENT Publié le 20 octobre 2021



Gardien de police municipale

PDF - 222,1 ko



TÉLÉCHARGER

POSTULER EN LIGNE